

DEVELOPPEMENT RECENT DE LA PRODUCTION FRUITIERE INTEGREE AU QUEBEC

Gérald Lafleur, Ph.D., IRDA, coordonnateur du projet
Gérald Chouinard, Ph.D., IRDA, responsable du projet

Ce texte est extrait d'un rapport intitulé "Développement d'un cahier des bonnes pratiques en gestion intégrée du pommier au Québec", déposé en décembre 2002 au Fonds mondial pour la nature (WWF) Canada.

Sommaire

Le secteur pomicole québécois pourrait prendre d'ici peu un tournant majeur. De fait, les normes de plus en plus sévères d'utilisation de pesticides et la demande des consommateurs et des commerçants de fruits et légumes pour des produits de grande qualité guident les pomiculteurs vers une production fruitière intégrée (PFI).

Au cours d'un atelier organisé en juillet par la Fédération des producteurs de pommes du Québec (FPPQ), le World Wildlife Fund (WWF) et l'IRDA, les pomiculteurs et les intervenants du milieu qui étaient présents ont exprimé leur volonté de doter le Québec d'un programme de production fruitière intégrée menant à une éventuelle certification. Depuis la fin janvier 2002, le comité « pomme » du Conseil canadien de l'horticulture (CCH) travaille à définir les lignes directrices pour la PFI. Il revient toutefois à chacune des provinces canadiennes d'établir un programme tenant compte des particularités de leurs régions, et aux pomiculteurs de définir l'usage qu'on en fera. Par exemple, le programme pourra servir simplement d'outil pour dresser un portrait de la lutte intégrée en pomiculture au Québec, ou encore être officialisé dans le but d'offrir aux marchés des produits certifiés.

L'IRDA a obtenu un financement de la WWF pour réviser la version préliminaire du programme québécois de PFI publiée l'an passé dans le *Guide de gestion intégrée des ennemis du pommier*. Un comité mixte composé d'experts de la FPPQ, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), des clubs d'encadrement technique en pomiculture et de l'IRDA a été mis sur pied afin d'assurer le suivi du dossier.

L'atelier, qui avait pour but de présenter aux pomiculteurs le programme développé par le comité, a également permis de recueillir les souhaits de ceux-ci quant à l'utilisation du programme. D'autres étapes devront être franchies pour répondre à la principale conclusion de l'atelier, soit d'en arriver à une forme de certification permettant d'assurer que le fruit est conforme aux normes de la PFI.

D'après un texte publié dans Irdaction : <http://www.irda.qc.ca/pdf/irdaction/vol2-no3.pdf>

Introduction

Depuis janvier 2001, le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et le comité « pomme » du Conseil canadien de l'horticulture (CCH), en collaboration avec M. Bernt Solymar d'Earth Tramper Consulting, travaillent à définir les lignes directrices de la gestion intégrée du pommier au Canada. Au niveau provincial, des équipes indépendantes de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et du Québec ont également été approchées par la WWF pour initier ou développer des programmes de gestion intégrée adaptés aux réalités environnementales et socio-économiques de ces régions.

Au Québec, le Dr Gérald Chouinard de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) a reçu en octobre 2001 une proposition de la WWF en ce sens. Cette offre coïncidait avec la publication par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), sous la direction du Dr Chouinard, du *Guide de gestion intégrée des ennemis du pommier* (2001). Un consultant externe, le Dr Gérald Lafleur, était alors engagé par l'IRDA pour concevoir et soumettre une proposition devant tenir compte des objectifs de la WWF et des intérêts du secteur pomicole, et en particulier de l'intérêt des producteurs, pour ce type de projet.

Qu'est-ce que la PFI? Des programmes d'assurance de qualité sont de plus en plus exigés de la part des consommateurs et acheteurs de fruits et légumes. Présent en Europe depuis 10 ans, le phénomène se répand à travers le monde. Dans le secteur fruitier, les programmes de gestion intégrée, appelés également production fruitière intégrée (PFI), visent la réduction des impacts néfastes des pesticides, tout en assurant une production de qualité. Le terme plus général de « PFI » est ici utilisé en lieu et place de l'acronyme anglais plus restrictif « IPM » (Integrated Pest Management) utilisé par la WWF dans son invitation à soumettre des propositions de recherche sur ce sujet.

Certification de la PFI. Le 30 octobre 2001, une 1^{re} proposition, intitulée « *Vers une certification de la gestion intégrée du pommier au Québec : développement d'un cahier des charges* » était soumise à un groupe de 30 experts en protection du pommier, réuni à Saint-Hyacinthe. Cette proposition suggérait d'adopter pour le Québec une stratégie s'inspirant de celle développée en Ontario depuis 1997, c'est-à-dire axée sur la préparation d'un cahier des charges, son application au sein d'un groupe restreint de producteurs, l'inspection et la certification de la production par un organisme indépendant et l'attribution d'un éco-label donnant accès à un marché privilégié.

Présent à cette réunion, le secrétaire de la Fédération des producteurs de pommes du Québec (FPPQ), M. Daniel Ruel, indiquait que cette stratégie aurait peu de chance d'être acceptée par le conseil d'administration de la FPPQ, alors qu'une approche visant, en premier lieu, à faire accepter le concept par une majorité de producteurs au sein de la fédération serait préférable. Il est alors apparu nécessaire à l'IRDA d'éviter de mettre l'emphase sur les questions de certification au profit de l'élaboration d'un « portrait » de la PFI, à l'aide d'un outil de sensibilisation approprié, soit le « cahier des bonnes pratiques ».

Portrait de la PFI. Une 2^e proposition, intitulée « *Développement d'un cahier des bonnes pratiques de la gestion intégrée du pommier au Québec* » a donc été soumise à la WWF le 5 novembre 2001. Cette nouvelle proposition avait l'appui du président du comité de pomiculture du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), M. Paul-Émile Yelle, ainsi que celle du conseil d'administration de la FPPQ. Elle fut acceptée par la WWF le 11 janvier 2002.

Objectifs

Rappel du mandat et des objectifs de la WWF. Grâce à un support actif de plus de cinq millions de personnes à travers le monde, dont 60 000 Canadiens, et à un budget opérationnel de 14 millions de dollars, la WWF est la plus importante organisation dans le monde dédiée à la protection de la nature. Sa mission est d'arrêter la dégradation de l'environnement naturel de la planète et de construire un futur plus harmonieux pour les humains. Pour ce faire, la WWF entend supporter les actions en vue de préserver la biodiversité, s'assurer d'une utilisation durable des ressources et promouvoir la réduction de la pollution.

Sur ce point, considérant la forte utilisation des pesticides en vergers commerciaux et les impacts négatifs qu'ils causent à l'environnement, la WWF veut promouvoir l'adoption du concept de lutte intégrée (IPM) auprès des producteurs de pommes du Canada. Pour ce faire, quatre niveaux d'intégration (I, II, III, BIO), des objectifs de réduction des pesticides et un éventail de sujets ont été proposés par la WWF.

De ces sujets, deux ont été retenus par l'IRDA pour cette étude, soit :

- A. Le développement d'un cahier des bonnes pratiques, et
- B. La tenue d'un atelier d'exploration et de décision.

Développement d'un cahier des bonnes pratiques. L'objectif était de stimuler l'adoption par les producteurs des pratiques suggérées au chapitre 6 (« lutte intégrée »), section 4 (« un programme de PFI »), du *Guide de gestion intégrée des ennemis du pommier* (CRAAQ, 2001). Pour ce faire, ce 1^{er} volet de l'étude visait à extraire des 81 pratiques suggérées dans le guide (p. 184-194) celles pouvant servir à :

1. Créer un outil de sensibilisation et d'éducation au concept de PFI;
2. Dresser un portait ou sondage des pratiques utilisées en pomiculture au Québec;
3. Établir les bases d'un cahier d'évaluation servant de diagnostic du niveau de PFI atteint;
4. Établir les bases d'un cahier des charges en vue d'une certification en PFI .

Il existe des différences importantes entre de tels outils, quoiqu'on puisse y voir une suite logique dans leur utilisation, de même qu'une élévation du niveau de complexité dans leur développement. Cependant, compte tenu des incertitudes quant aux stratégies d'implantation de la PFI en pomiculture au Québec, le comité décidait d'orienter le cahier vers un outil d'éducation et de sondage suffisamment robuste pour susciter l'enthousiasme lors des critiques en atelier (2^e volet) et suffisamment flexible pour être

modifié, au besoin, en cahier des charges ou d'évaluation. Les objectifs du premier volet étaient les suivants :

1. Décrire et détailler les pratiques connues et expérimentales de gestion intégrée du pommier;
2. Offrir des choix multiples de pratiques réalistes qui permettent au producteur d'évaluer sa progression;
3. Déterminer l'importance relative des pratiques par pointage et/ou catégories;
4. Discuter du niveau de base à atteindre pour obtenir le niveau PFI.

Atelier d'exploration et de décision. Le 2^e volet de l'étude visait à explorer, avec l'aide de producteurs, d'intervenants du milieu et d'experts invités, l'intérêt de la PFI pour le secteur pomicole et, dans le cadre de discussions structurées, à suggérer des pistes d'action pour l'avenir. Les objectifs de ce volet étaient les suivants :

1. Présenter l'état de l'industrie, l'approche filière, l'avancement de la PFI et les questions d'éco-label;
2. Faire évaluer le cahier et discuter des meilleures approches pour son utilisation;
3. Discuter de certification et de l'intégration de la PFI au plan de développement du secteur pomicole;
4. Explorer les liens pouvant être établis entre gestion intégrée et agriculture biologique.

Résultats et discussions

A. Cahier des bonnes pratiques. Le cahier des bonnes pratiques est publié par le CRAAQ (Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec) et disponible via Internet :

<http://www.agririseau.qc.ca/phytoprotection/documents/cahierpfi.doc>

Questions et réponses posées à l'atelier.

1. Quels sont les avantages et les inconvénients de la PFI?

Avantages:

- 1- Le programme est un outil pour évaluer la situation des producteurs et celle de l'ensemble du secteur.
- 2- Le programme est un outil de développement et de gestion qui permet ou oblige les producteurs à améliorer leurs connaissances et leurs compétences.
- 3- La PFI permet de faire bénéficier des avantages de la lutte intégrée (- de pesticides, + de prédateurs).
- 4- La PFI permet d'accéder à certains marchés d'exportation (ex. Europe de l'Ouest).

- 5- La PFI permet de diminuer la charge environnementale des programmes de protection.
- 6- Le programme permet de prendre les devants et d'être prêts avant que les chaînes d'alimentation, les gouvernements ou les consommateurs ne l'exigent.
- 7- Le programme nous aide à assumer nos responsabilités sociales et assure des standards acceptables face à la santé et à la qualité de notre produit.
- 8- Le programme permet d'assurer la cohérence (ou coordination verticale) des intervenants grâce à l'établissement d'une norme commune.
- 9- La PFI peut être utilisée comme un outil de mise en marché.
- 10- La PFI représente un défi commun qui provoque un effet d'entraînement et de stimulation des producteurs en vue de la relance du secteur.

Inconvénients :

- 1- Le programme augmente certains coûts de production (plus de dépistage, pesticides sélectifs plus chers) et peut abaisser la rentabilité de la production.
- 2- La PFI amène plus de contraintes sans avantages économiques supplémentaires à court terme.
- 3- Le programme peut amener une production à deux vitesses si l'adhésion n'est pas quasi complète.
- 4- Le programme peut provoquer la faillite des producteurs ne pouvant être certifiés.
- 5- La certification ou la mise en marché de la PFI amène une possibilité de conflits.
- 6- La certification ou la mise en marché amène des coûts pour sa mise en place et son administration.
- 7- Il y a résistance chez certains producteurs.
- 8- Il y a des risques de s'embarquer dans une bureaucratie.

2. La PFI doit-elle s'accompagner d'un programme de certification?

- 1- Oui, pour être crédible auprès de ceux qui demandent des programmes d'assurance-qualité (chaînes, gouvernements, consommateurs, etc.).
- 2- Oui, pour que les producteurs puissent profiter des avantages que procure la PFI (image, prix, etc.)
- 3- Oui, pour maintenir nos parts de marché et faire face à la concurrence extérieure de pommes PFI.
- 4- Oui, si la certification est sérieuse et faite par une tierce partie.
- 5- Oui, si l'adhésion est sur une base volontaire.

- 6- La vraie question n'est pas « est-ce nécessaire », mais plutôt « peut-on y échapper en considérant la mondialisation actuelle des marchés? »
- 7- Elle devrait se faire à court/moyen terme (avant de se la faire imposer).
- 8- Elle devrait débuter sous forme d'un projet pilote.

Conclusion

Le dynamisme des membres du comité et l'enthousiasme des participants à l'atelier sont d'excellents indicateurs de l'intérêt grandissant que suscitent les programmes de production fruitière intégrée (PFI) au Québec et, à notre avis, la raison principale du succès de cette étude.

En conclusion, trois éléments sont à souligner :

1. L'élément le plus remarquable observé au cours des 12 mois qu'aura duré cette étude demeure le changement marqué d'attitude des professionnels du secteur en faveur d'une forme de certification, dans la mesure où celle-ci sera réalisée de concert avec l'industrie et appuyée par les gouvernements.
2. Un deuxième élément d'importance concerne la création d'un comité PFI permanent au sein du Comité pomiculture du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ). Il faudra adjoindre à ce comité des représentants en production, post-récolte et critères de qualité, afin de permettre d'étendre le cahier à ces aspects, conformément aux attentes exprimées en atelier.
3. Un troisième élément, essentiel pour assurer la suite du projet, est qu'au moins quatre clubs d'encadrement, représentant environ 80 producteurs (Pomme Plus, Pro-Pomme, Enviropom et Club de Pomiculture Missisquoi), ont manifesté leur intérêt de valider le cahier des bonnes pratiques dès la saison 2003, dans la mesure où un financement pour effectuer ce travail serait disponible.

Il ne faudrait pas néanmoins conclure hâtivement à une acceptation inconditionnelle du milieu, ne serait-ce qu'en raison du biais généralement favorable à la PFI des participants présents à l'atelier. C'est pourquoi, dans le cadre d'une approche commune au développement de la pomiculture, c'est-à-dire de concert avec l'ensemble des producteurs du Québec, le comité PFI, de concert avec la FPPQ, suggère une série de trois étapes (concertation, faisabilité, projet pilote) susceptibles de conduire à une éventuelle phase d'implantation du programme à l'ensemble des régions productrices du Québec, ce sont :

1. La concertation du milieu (janvier-février 2003) – Ce processus serait démarré auprès des syndicats régionaux dès janvier 2003 dans le but de présenter les résultats de cette étude et sensibiliser les producteurs au programmes de PFI. Les producteurs seront alors conviés à voter en faveur d'une résolution à l'assemblée générale annuelle de la FPPQ en février 2003 dans le but d'inclure officiellement la PFI au plan de développement du secteur pomicole québécois. Les producteurs seront également conviés à participer à la conférence nationale du CCH sur la PFI les 3 et 4 février prochain.

2. L'étude de faisabilité (2003) – Une étude de faisabilité viserait, d'une part, à dresser un portrait des pratiques utilisées par les producteurs et à évaluer le niveau de base à atteindre pour obtenir une éventuelle certification PFI. Des modifications pourraient également être apportées au cahier pour le rendre opérationnel en vue d'un ou des projets pilotes en 2004. D'autre part, l'étude viserait également à établir la forme et les méthodologies susceptibles d'assurer le succès des projets pilotes et d'une éventuelle phase d'implantation à l'ensemble des régions productrices du Québec.

3. Le ou les projet(s) pilote(s) (2004) – Il est sans doute un peu tôt pour prévoir la forme que prendrait un tel projet. Néanmoins, dans la perspective où des résultats positifs auraient été obtenus à l'étape de faisabilité, nous pourrions envisager la mise en place d'un ou de plusieurs projets pilotes au niveau des syndicats régionaux intéressés à la PFI. Il faudrait alors mettre en place le cahier des charges, un système de contrôle et un éventuel éco-label. Et enfin, promouvoir et mettre en marché des produits certifiés PFI grâce à l'aide d'un ou plusieurs distributeurs.